

AFFAIRE N°22 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 348 m2, appartenant à Madame Anna MAHELA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 348 m2 appartenant à Madame Anna MAHELA.

Située dans une zone à remodeler (rampes du Brûlé) suivant les prescriptions du Plan d'Urbanisme Directeur, la propriétaire est d'accord pour céder cette parcelle pour le prix de 35 000 FF.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 35 000 FF.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

Vu  
Saint Denis,  
le 2 Janvier 1975  
Pour le Prefet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J.P. PROUST

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

Pour copie certifiée conforme  
de Directeur des Finances et  
des Collectivités Locales  
Le Chef de Bureau  
MONTEIL